

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

## COMPTE RENDU DE REUNION

# Commission extra-municipale n°7

<b>Auteur</b>	JM Joel Marseille
<b>Titre et version</b>	Commission extra-municipale : CR7-CEM-7-10-21
<b>Date</b>	7-10-21 de 20h à 22h30
<b>Lieu de la réunion</b>	Mairie de Tencin

Destinataires : [CEM@tencin.fr](mailto:CEM@tencin.fr)

### Présents

**Citoyen.ne.s** : V. Chapuis ; L. Félix ; J. Eymin-Petot ; R. Goudissard ; A.F. Jannot ; F. Kaddachi ; M. Mazza ; V. Paillas ; L. Vieira ;

**Élu.e.s** : Y. Corbalan ; M. Estela ; M. Guillen ; C. Lescure ; J. Marseille ; A.M. Renaud ;

**Excusé.e.s** : S. Benevelli ; Ch. Danet ; Ch. Decaix-Combes ; J. Didier-Vial ; V. Gauthier-Sestier ; S. Merendet ; F. Stefani.



## HISTORIQUE ET CONTEXTE




Un engagement de campagne pour impliquer citoyenneté et démocratie

- Engagement du programme électoral Tencin 2020
- Mesure 29 du pacte pour la transition




« Créer une commission **extra-municipale du temps long** pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme »

2
MAIRIE TENCIN - 59 Route du Lac, 38570 Tencin

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

## **1 OBJECTIF DE LA REUNION**

- Définir les axes de travail de la commission dans les semaines à venir

## **2 RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL**

- Point sur l'avancement du travail PLU-ICPE suite à la réunion avec la commission urbanisme du 22/7
- Organisation des séances de travail à venir.
- Divers

## **3 Sujets abordés réellement en réunion**

### **3.1 *Point sur l'avancement du travail PLU-ICPE suite à la réunion avec la commission urbanisme du 22/7***

- La réunion du 22/7/21 entre la commission urbanisme chargée de la modification simplifiée du PLU et la CEM a permis aux représentant.e.s de cette dernière de présenter les points forts de ses propositions.
- Un débat nourri a pu se dérouler à l'issue duquel des compromis ont été arrêtés qui figurent dans le compte-rendu joint à l'ordre du jour de la réunion de ce 7/10. Par exemple, en zone agricole, les distances aux zones urbaines retenues sont supérieures à la nouvelle réglementation AMPG, comme le souhaitait la CEM, mais en deçà des préconisations de notre commission. Ou sur la reconnaissance de certains critères urbanistiques (danger aux biens et aux personnes, partage de l'usage des voiries, dimensionnement des infrastructures) ou encore le renforcement de la protection des zones humides et de l'eau.
- Les appréciations sur ces compromis sont nuancées et contrastées :
  - Certain.e.s membres considérant que le verre est à moitié plein : des éléments ont été pris en compte par la CU comme les distances aux zones urbaines, certes en deçà des préconisations de la CEM mais au-delà des préconisations règlementaires. De même concernant les problèmes relatifs aux zones humides. Tout comme l'oubli des habitations situées en zone agricole à l'est de la voie ferrée qui devrait être pris en compte dans la future proposition.

- D'autres que le verre est à moitié vide en raison de la remise en cause de la pertinence de certains critères urbanistiques et de la diminution des distances proposées : de construction à construction et non de parcelle à parcelle.
- Il y a une certaine urgence à faire avancer ce dossier puisqu'en l'état, c'est l'actuel PLU qui a force de réglementation sur le sujet des ICPE et qu'il ne dit mot à ce sujet.
- A ce jour nous n'avons pas eu de retour sur la proposition retenue par la CU et le cabinet d'urbanisme. Les élu.e.s vont s'informer sur l'état d'avancement de ce dossier.
- Une question est posée à propos du réexamen par les autorités départementales de la délimitation des casiers d'inondation. Une réunion est prévue le 30/10/21 en préfecture pour faire un point sur l'état d'avancement de ce dossier.

### **3.2 Les axes de travail de la commission dans les semaines à venir**

a) *Poursuite du travail sur les ICPE, plus particulièrement sur les ICPE de méthanisation : quel modèle environnemental ? quels impacts à moyen terme sur notre territoire et nos modes de vie ? etc...*  
*L'objectif est d'établir une synthèse qui doit éclairer le Conseil municipal lors du réexamen du moratoire actuel défavorable à ce type d'installations.*

- Une discussion s'engage sur la pertinence de cet axe de travail
  - *Pour certain.e.s c'est une perte de temps* : considérant la somme des débats, des interventions, des pétitions, des sites internet (Tencin Avenir) qui ont vu le jour à l'occasion des projets envisagés sur notre commune, chaque personne habitant à Tencin est suffisamment informée sur ce sujet. Particulièrement les élu.e.s qui n'ont nul besoin de complément d'information et ont suffisamment d'opportunités et de ressources pour se forger un avis sur la question.
  - Pour d'autres ce dossier n'est pas clos et achevé : en effet, la CEM a été saisie pour émettre un avis sur ce dossier, en complément du travail sur la réglementation des ICPE. Le moratoire actuel devait être révisé cet automne par les élu.e.s et la synthèse effectuée par la CEM, à l'issue de l'audition d'experts et de contre-experts, devaient en éclairer les débats.

b) *Le Maire avait chargé la CEM de réfléchir à la question des incivilités qui se pose de manière aiguë sur certains lieux (plaine de jeux/Ecoles/abords de la Mairie/..) L'objectif est de mutualiser les réflexions de la CEM avec celle de la commission communale « Sécurité et lutte contre les incivilités »*

- Des échanges qui s'engagent sur cette question récurrente des incivilités il résulte un consensus pour retenir cet axe de travail car il s'agit aussi du bien-vivre ensemble sur notre commune.

- Il n'est pas question, bien évidemment, de faire la chasse aux "bandes de jeunes" mais de trouver des solutions de cohabitation qui respectent, sécurisent la vie et la tranquillité de nos concitoyens.

- La perspective d'un travail en commun avec la commission municipale et une proposition de rencontre sont validées.

c) Après avoir discuté de manière approfondie de ces deux axes de travail la CEM considère que deux groupes de travail peuvent tout à fait travailler en parallèle. Libre à chaque membre de la commission de s'inscrire dans l'une ou l'autre des thématiques, voire dans l'une et l'autre.

Ainsi les groupes suivants sont constitués (sans être définitivement arrêtés)

- **Incivilités** : L. Félix ; V. Chapuis ; Yves Corbalan ; C. Lescure ; A.F. Jannot ; M.B. Estella ; A.M. Renaud ; F. Kaddachi ; V. Paillas ; M. Mazza.
- **Méthanisation** : J. Eymin-Petot ; R. Goudissard ; L. Vieira ; A.F. Jannot ; M. Mazza ; M. Guillen ; V. Paillas ; J. Marseille.

### 3.3 Divers

- Certains membres de la CEM regrette de ne pas avoir été informés et inclus dans la boucle de l'opération « Cœur de Village ». La possibilité de s'inscrire au futur atelier de concertation est cependant indiquée aux membres qui le souhaiteraient.
- La CEM considère que ce projet, bien que de grande amplitude temporelle, ne fait pas partie de ses priorités. Elle pourra toutefois en suivre le déroulement à travers la participation de quelques membres de la CEM qui s'y trouvent associés soit en tant qu'élu soit en tant que riverain invité aux réunions de concertations.
- 

*Pièces-jointes à envoyer à la convocation :*

- *CR-CEM du 7/10/21*
- *Notice de modification du PLU-ICPE rédigée par le cabinet d'urbanisme*
- *Annexe de J. Eymin-Petot*
- *Dossier établi par la commission sécurité et incivilité*